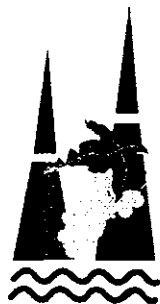


Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2016

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 22 mars 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON,
Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET,
Monsieur Thierry GUILLAUMIN qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT.

Absents :

Quorum : Vingt-quatre Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder l'adoption du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 31 mars 2016 (20160331_1DB01) :**
Urbanisme – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Objet : **2.1 Documents d'urbanisme**

Indiquant que le promoteur du projet doit venir d'abord exposer celui-ci devant les exécutifs de la Commune et de la Communauté de Communes, Monsieur Bernard COULON décide de retirer cette question de l'ordre du jour de la séance.

Acte : **Délibération n° 02 du 31 mars 2016 (20160331_1DB02) :**
Domaine – Loyer pour occupation par la Régie municipale d'assainissement

Objet : **3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Vu les observations de Monsieur le Préfet de l'Allier sur la délibération de l'assemblée n° 04 du 13 février 2015 et considérant l'intérêt de valoriser le droit d'occupation et d'utilisation du domaine communal par les installations et ouvrages du réseau communal d'assainissement collectif exploité par la Régie municipale d'assainissement, le Conseil Municipal unanime fixe à 40.000,00 € le montant annuel du loyer y afférent.

Acte : **Délibération n° 03a du 31 mars 2016 (20160331_1DB03a) :**
Budget communal 2015 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2015 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 03b du 31 mars 2016 (20160331_1DB03b) : Budget communal 2015 – Adoption des Comptes administratifs du Maire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2015 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2015 du Maire sont adoptés par 22 voix contre 4.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	4.814.316,36 €	1.990.468,71 €	281.876,00 €
	Recettes	4.814.316,36 €	3.639.306,27 €	648.712,30 €
	Résultat		1.648.837,56 €	366.836,30 €
Fonctionnement	Dépenses	5.765.359,06 €	5.369.754,82 €	
	Recettes	5.765.359,06 €	6.062.117,21 €	
	Résultat		692.362,39 €	

BA « Régie d'assainissement »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	4.897.013,01 €	4.389.444,32 €	52.227,71 €
	Recettes	4.897.013,01 €	4.725.417,74 €	171.594,37 €
	Résultat		335.973,42 €	119.366,66 €
Fonctionnement	Dépenses	1.436.921,50 €	525.311,87 €	
	Recettes	1.436.921,50 €	925.858,64 €	
	Résultat		400.546,77 €	

BA « Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	866.272,07 €	612.184,07 €	0,00 €
	Recettes	866.272,07 €	640.785,04 €	0,00 €
	Résultat		28.600,97 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	1.017.850,56 €	682.896,46 €	
	Recettes	1.017.850,56 €	885.300,56 €	
	Résultat		202.404,10 €	

BA « Baux commerciaux »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	3.957,14 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	3.957,14 €	9.717,14 €	0,00 €
	Résultat		9.717,14 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	46.000,32 €	1.054,09 €	
	Recettes	46.000,32 €	64.380,16 €	
	Résultat		63.326,07 €	

BA « Régie d'hôtellerie de plein air »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	17.400,00 €	11.740,02 €	0,00 €
	Recettes	17.400,00 €	16.472,75 €	0,00 €
	Résultat		4.732,73 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	175.000,00 €	158.696,66 €	
	Recettes	175.000,00 €	172.170,64 €	
	Résultat		13.473,98 €	

Acte :	Délibération n° 03c du 31 mars 2016 (20160331_1DB03c) : Budget communal 2015 – Affectation des résultats
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 23 voix contre 4 pour le budget général et à l'unanimité pour les Budgets annexes « Régie d'assainissement », « Lotissements » et « Baux commerciaux ».

Acte :	Délibération n° 04a du 31 mars 2016 (20160331_1DB04a) : Budget communal 2016 – Adoption des Budgets primitifs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur COULON concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, est adopté par 23 voix contre 4 le Budget primitif 2016 :

- du Budget général qui s'équilibre à 5.494.308,00 € en fonctionnement et 4.103.508,15 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'assainissement » qui s'équilibre à 1.125.546,77 € en fonctionnement et 562.167,79 € en investissement ;
- du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 964.101,14 € en fonctionnement et 615.298,01 € en investissement ;
- du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 98.326,07 € en fonctionnement et 15.817,14 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'hôtellerie de plein air » qui s'équilibre à 166.913,98 € en fonctionnement et 52.682,73 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 04b du 31 mars 2016 (20160331_1DB04b) : Budget communal 2016 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 23 voix et 4 abstentions, sont reconduits pour 2016 les taux communaux de fiscalité :

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Taxe d'habitation | 11,00 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti..... | 17,46 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti..... | 53,64 % |

Acte :	Délibération n° 05 du 31 mars 2016 (20160331_1DB05) : Régie municipale d'assainissement – Adoption des tarifs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement est financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient à cet égard d'en arrêter les tarifs correspondants et vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, le Conseil Municipal unanime fixe les tarifs suivants pour le service de l'assainissement collectif :

- Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) :
 - o les premiers 500 m³ **2,25000 € HT** (au lieu de 2,50283 € HT)
 - o du 501^{ème} au 1.000^{ème} m³ **2,47500 € HT** (au lieu de 2,75311 € HT)
 - o du 1.001^{ème} au 1.500^{ème} m³ **2,72250 € HT** (au lieu de 3,02842 € HT)
 - o au-delà de 1.501 m³ **2,99475 € HT** (au lieu de 3,33126 € HT)
- Contrôle de raccordement au réseau (forfait par branchement) : **55,00 € HT** (sans changement)
- Contrôle de conformité de branchement (forfait par branchement) : .. **200,00 € HT** (sans changement)
- Débouchage de branchement (prix à l'heure) :
 - o du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 **42,00 € HT** (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 06h00 à 08h00 et de 18h00 à 22h00 **53,00 € HT** (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 00h00 à 06h00 et de 22h00 à 24h00 **84,00 € HT** (sans changement)
 - o du samedi au dimanche (prix à l'heure) **84,00 € HT** (sans changement)

Acte :	Délibération n° 06a du 31 mars 2016 (20160331_1DB06a) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Vu le programme établi en collaboration avec Monsieur Richard DUPLAT – Architecte en Chef des Monuments Historiques – pour la restauration intérieure de l'église Sainte-Croix qui souffre de l'altération de la plupart de ses parements intérieurs, de la détérioration de la structure de la tribune de l'orgue et de l'orgue lui-même, et considérant que les travaux correspondants seraient éligibles à une participation financière de l'Europe au titre du programme FEADER, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation des trois premières tranches, sollicite la participation financière de l'Etat, adopte le plan de financement correspondant pour un total de 1.848.674,44 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 06b du 31 mars 2016 (20160331_1DB06b) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que des travaux de forage au niveau du complexe municipal de la Moutte devront être réalisés durant le courant de l'année 2016, et que ces travaux, estimés à 9.730,00 € HT seraient éligibles à une subvention au titre de la dotation

parlementaire accordée à Monsieur Guy CHAMBEFORT – Député de l'Allier, le Conseil Municipal unanime s'engage à inscrire ce programme au Budget primitif 2016 et sollicite le financement correspondant.

Acte :	Délibération n° 07 du 31 mars 2016 (20160331_1DB07) : Fêtes et cérémonies – Repas des aînés
Objet :	7.10 Divers

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale doit être équilibré par une subvention de la Commune et que le repas annuel offert jusqu'ici par ledit Etablissement aux aînés Saint-Pourcinois représente un coût supplémentaire à la charge de ce budget, le Conseil Municipal unanime décide de prendre en charge cette action destinée aux personnes âgées de plus de 70 ans au 01 janvier de l'année considérée, inscrites sur la liste électorale et domiciliées à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Considérant le coût de revient de ce repas, il fixe par ailleurs à 30,00 € le montant de la participation demandée aux conjoints ou accompagnants familiaux (un seul accompagnant par bénéficiaire) qui ne remplissent pas eux-mêmes les conditions ci-avant et aux personnes bénéficiaires qui se désisteraient (sauf raison médicale justifiée) au-delà de la date indiquée à cet effet sur les invitations.

Acte :	Délibération n° 08 du 31 mars 2016 (20160331_1DB08) : Piscine municipale – Adoption des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'accès à la piscine municipale :

<input type="checkbox"/> Enfants de moins de 6 ans accompagnés :	0,00 € (sans changement)
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans et étudiants, lycéens :	2,00 € (au lieu de 1,90 €)
<input type="checkbox"/> Adultes de plus de 18 ans :	3,00 € (au lieu de 2,90 €)
<input type="checkbox"/> Groupes accompagnés (sur réservation) :	1,50 € (au lieu de 1,00 €)
<input type="checkbox"/> Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants :	20,00 € (au lieu de 19,00 €)
<input type="checkbox"/> Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans :	30,00 € (au lieu de 29,00 €)

Acte :	Délibération n° 09 du 31 mars 2016 (20160331_1DB09) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services annexes
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploité par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

Acte :	Délibération n° 10 du 31 mars 2016 (20160331_1DB10) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Transfert de biens
Objet :	7.10 Divers

En conformité des dispositions de l'article 16 des statuts de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs adoptés suivant délibération du Conseil Municipal n° 02 du 15 décembre 2014, l'assemblée unanime arrête à la date du 01 janvier 2016 la liste des biens résultant de travaux en régie assumés par le Budget général et qui sont à transférer à l'inventaire de ladite Régie pour un montant total de 12.923,11 €.

Acte :	Délibération n° 11a du 31 mars 2016 (20160331_1DB11a) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission de créances en non-valeur
Objet :	7.10 Divers

A la demande du Trésorier receveur municipal, le Conseil Municipal unanime accepte d'admettre en non-valeur diverses créances sur le Budget général pour un montant total de 570,24 €.

Acte :	Délibération n° 11b du 31 mars 2016 (20160331_1DB11b) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission de créances en non-valeur
Objet :	7.10 Divers

A la demande du Trésorier receveur municipal, le Conseil Municipal unanime accepte d'admettre en non-valeur des diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 576,74 €.

Acte :	Délibération n° 12 du 31 mars 2016 (20160331_1DB12) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinctions de créances
Objet :	7.10 Divers

A la demande du Trésorier receveur municipal et vu les jugements correspondants, le Conseil Municipal unanime accepte d'admettre en créances éteinte diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 1.139,47 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 1er avril 2016
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

